



16ème législature

Question N° : 9090	De Mme Christine Loir (Rassemblement National - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Enfance
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >Demande de données issues de la plateforme « Je protège mon enfant »	Analyse > Demande de données issues de la plateforme « Je protège mon enfant ».
Question publiée au JO le : 20/06/2023 Réponse publiée au JO le : 21/11/2023 page : 10515 Date de changement d'attribution : 01/08/2023		

Texte de la question

Mme Christine Loir interroge M. le ministre de la santé et de la prévention concernant les chiffres de la plateforme « Je protège mon enfant ». En effet, Mme la députée, ayant été rapporteure du rapport d'information n° 911 sur le numérique, avait interpellé le Gouvernement à ce sujet en hémicycle et n'avait pas eu les chiffres demandés. Elle aimerait donc pouvoir accéder aux banques de données, concernant les signalements faits sur la plateforme, tant sur l'usage des écrans que sur la pornographie chez les jeunes ; ces chiffres ont vocation à l'éclairer sur l'ampleur de ces phénomènes.

Texte de la réponse

Elaborée dans le cadre d'un partenariat national visant à fédérer les acteurs publics et privés, la plateforme « jeprotegemonenfant.gouv.fr » a pour objectif l'accompagnement à la parentalité numérique. A cet égard, elle ne vise pas le signalement de situations considérées comme dangereuses ou inadaptées pour les enfants, mais propose des outils, des conseils et des ressources pratiques pour les jeunes utilisateurs et pour mieux informer et accompagner les parents pour qu'ils guident les usages que leurs enfants font des écrans. Le site « jeprotegemonenfant.gouv.fr » a comptabilisé 35 169 visites en 2022. Afin de favoriser la connaissance de ce site, dont le champ a été étendu à de nouvelles thématiques en dehors de la stricte prévention de l'exposition des mineurs à la pornographie, le Gouvernement a lancé une campagne de communication en février 2023, à l'occasion du Safer Internet Day. Cette campagne nationale de sensibilisation à la parentalité numérique a entraîné une hausse importante de la fréquentation du site. Malheureusement, les données dont le gouvernement dispose pour 2023 sont parcellaires en raison du changement, en avril dernier, de l'outil de mesure d'audience des sites internet gouvernementaux. Un délai de latence a été observé avant la mise en place d'un nouveau recueil d'éléments statistiques. Le nombre de visites semble toutefois en augmentation. En effet, avant le changement d'outil de mesure d'audience, le site comptabilisait : 2 733 visites en janvier 2023, 19 266 visites en février 2023 et 7 998 visites entre le 1er et le 15 mars 2023. La mise en place du nouvel outil statistique fait apparaître : 5 563 visites en juin 2023, 9 370 visites en juillet 2023, 11 783 visites en août 2023 et 19 349 visites en septembre 2023. Le nouvel outil de mesure d'audience mis en place devrait, à l'avenir, permettre de mieux identifier le flux de visiteurs et renseigner sur les pages et les contenus les plus visités.